



Un service habitat de proximité pour l'amélioration de l'habitat

Au 1^{er} janvier 2015, la Communauté de Communes des Portes du Comminges rejoint l'Entente Habitat. La mutualisation du service habitat, regroupe 11 communautés de communes représentant 237 communes, 78 000 habitants soit la totalité du Pays Comminges-Pyrénées.

Ce service partagé, dénommé Service Local de l'Habitat, a pour mission d'informer, d'aider, d'accompagner les habitants sur les subventions et les aides relatives aux travaux d'amélioration de l'habitat.

Mais au-delà des subventions, ce service de proximité apporte en fonction des besoins:

- des conseils sur les textes réglementaires concernant le crédit d'impôt, l'éco-prêt,
- des conseils d'aménagement pour adapter un logement pour une personne âgée,
- des correspondants pour répondre à des questions très particulières.

Depuis plusieurs années, le Conseil Général, délégataire des aides de l'ANAH, met en œuvre les actions prioritaires en direction des propriétaires occupants à ressources modestes situés en zone rurale.

Les dossiers de subventions porteront essentiellement sur

- les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation programme "Habiter Mieux"
- l'adaptation du logement pour les personnes âgées ou handicapées, titulaires de l'APA ou d'une carte d'invalidité ou de la Prestation de Compensation du Handicap.
- la lutte contre les logements dégradés voire très dégradés.

Chaque dossier doit obligatoirement faire l'objet d'une visite avant travaux qui permettra d'établir un diagnostic. Le technicien du Service Habitat réalisera gratuitement cette mission pour les habitants des 24 communes appartenant à notre communauté de communes.

Le Service Local de l'Habitat vous informera également sur les possibilités d'aide.

D'autant que selon la situation de chacun, d'autres partenaires financiers, comme les caisses de retraite, la CAF ou des aides spécifiques du Conseil Général, peuvent être sollicités en complément.

**Une permanence d'information
a lieu dans les locaux de la communauté de communes à L'Isle en Dodon
les 2^{ème} vendredi matin de chaque mois.**

ATTENTION: les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier

prochaines permanences sur rendez-vous 05.62.00.37.51

Vendredi 16 janvier 2015	Vendredi 13 mars 2015
Vendredi 13 février 2015	Vendredi 10 avril 2015

Apporter le dernier avis de non-imposition (2014 sur les revenus 2013)
Et si disponible le plan du logement et les devis